

N°3/2022 du 19/01/22

Afrique de l'Est et Océan Indien (AEOI)



Les publications des Services Economiques d'AEOI - Service Economique Régional de Nairobi



## COVID-19

- **Zone AEOI – Le nombre de nouveaux cas toujours en baisse.** La diminution du nombre de nouveaux cas se confirme cette semaine : 448 cas quotidiens – en moyenne lissée sur 7 jours – au Kenya (contre 1 081 cas la semaine précédente) ; 957 cas quotidiens en Ethiopie (contre 1 767 la semaine précédente) ; 462 cas quotidiens au Rwanda (contre 714 la semaine précédente). Cette diminution se confirme aussi en Ouganda (369 cas contre 808 cas la semaine précédente) et aux Seychelles (451 cas contre 554 cas la semaine précédente). A Madagascar, l'atteinte du pic de contamination est toujours mise en doute (297 cas contre 186 cas la semaine précédente).
- **Rwanda – Près de la moitié de la population vaccinée.** Sur une population totale de 12,9 millions d'habitants, 6 millions de Rwandais seraient désormais entièrement vaccinés (avec, en outre, près de 0,5 million de personnes ayant doré et déjà bénéficié du « booster »). L'objectif du gouvernement est de vacciner 9,1 millions de personnes d'ici juin 2022.

## Points notables d'actualité générale

- **UA-UE – Conférence internationale sur la refonte du partenariat entre l'Union européenne et le continent africain en matière de commerce et d'investissement.** Dans le cadre de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne, la DG Trésor a organisé le 10 janvier une conférence internationale, introduite par Franck Riester, Ministre délégué au Commerce extérieur et à l'Attractivité, Valdis Dombrovskis, vice-président exécutif de la Commission européenne, Betty Chemutai Maina, ministre de l'industrialisation, du commerce et du développement de l'entreprise du Kenya et Ryad Mezzour, Ministre de l'industrie et du commerce du Maroc ; visant à mettre en valeur le partenariat européen avec l'Afrique en matière de commerce et d'investissement, à quelques semaines du sommet UA-UE. Une première table ronde portait sur les enjeux économiques et commerciaux du partenariat UE-Afrique puis les intervenants ont discuté du potentiel et des perspectives d'approfondissement des relations commerciales et d'investissement entre l'UE et l'Afrique du Nord d'une part, et l'Afrique subsaharienne d'autre part. M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, a clôturé la conférence.
- **Ethiopie, Djibouti – Le chemin de fer Ethiopie-Djibouti rapporte 86 MUSD en 2021.** En 2021, l'exploitation du chemin de fer de 756 km reliant l'Ethiopie à Djibouti a généré 86 MUSD, soit une hausse des recettes de 37,5 % par rapport à l'année précédente. Selon *Ethio-Djibouti Standard Gauge Railway Share Company* (EDR), la société gérée par un consortium d'entreprises chinoises en charge de la gestion du réseau ferré, ces résultats sont en partie dus à la réduction du temps de traitement des trains de marchandises au port de Doraleh de 3 à 1,5 jours, à la réduction de 5h du temps de chargement et de déchargement au port sec de Modjo, et au renforcement de la sécurité sur le segment traversant la région somalienne de l'Ethiopie.

- **Rwanda – Les incitations à l'industrie manufacturière attirent 1,2 Md USD d'investissements.** Mis en place en 2021, le programme d'incitations aux investissements dans le domaine industriel a déjà généré 1,2 Md USD d'investissements et attiré 78 investisseurs. Ce programme initialement prévu pour contrebalancer les effets du COVID a principalement étendu des allègements fiscaux et autres crédits d'impôts aux entreprises afin de réduire les coûts d'investissements. Ce dispositif s'adresse aussi bien aux nouveaux entrants qu'à ceux déjà présents sur le marché qui souhaiteraient étendre leurs activités. L'objectif initial avait été fixé par le Rwanda Development Board (RDB) à 1 Md USD, qui a donc été dépassé de 200 MUSD et créera 27 394 emplois directs et indirects. Les entreprises et les investissements bénéficiant du programme devront acheter tous leurs matériaux d'ici décembre 2022, la mise en œuvre des projets devant être achevée d'ici décembre 2023. Enfin, le programme dispose d'incitations spécifiques pour les secteurs de la fabrication, de la construction et du développement immobilier. Dans le secteur agroalimentaire, le seuil d'investissement est abaissé à 0,1 MUSD.
- **Burundi, Tanzanie – Un accord bilatéral signé avec la Tanzanie pour le développement d'une ligne ferroviaire transfrontalière.** Le Burundi et la Tanzanie ont signé, le 16 janvier, un protocole d'accord pour la construction d'une ligne ferroviaire (Standard Gauge Railway – SGR) reliant la ville de Gitega au Burundi, à Uvinza (ville proche de Kigoma) en Tanzanie. Le coût de la construction du tronçon de 282 kilomètres, dont 156 km en Tanzanie et 126 km au Burundi, ne devrait pas excéder 900 MUSD, selon le ministre Tanzanien des Finances. Les deux pays se sont accordés pour mobiliser des financements conjointement. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la stratégie tanzanienne de développement régional du SGR qui devrait relier Dar es Salaam aux pays voisins enclavés dont l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi et l'Est de la RDC, venant ainsi directement concurrencer le projet kenyan de corridor Nord (Mombasa-Kampala).
- **Somalie – Une aide de 10 MUSD fournie par le Royaume-Uni pour lutter contre la sécheresse en Somalie.** Lors d'une visite au Kenya, la sous-secrétaire d'Etat britannique pour l'Afrique, l'Amérique Latine et la Caraïbe Vicky Ford, a annoncé l'engagement du Royaume-Uni à fournir 10 MUSD au gouvernement somalien pour pallier les conséquences de la sécheresse. Ces fonds proviendront du fonds britannique de 17 MGBP destiné aux pays de l'Afrique de l'Est touchés par des épisodes de sécheresse et d'inondations. Fourni sous forme liquide, l'argent permettra à environ 500 000 personnes d'assurer leurs besoins primaires en eau potable et nourriture.
- **Soudan du Sud – Signature d'un accord de paix entre le gouvernement et l'opposition pour mettre fin au conflit dans le nord de l'État du Haut-Nil.** Le gouvernement du Sud-Soudan a signé le 15 janvier des accords avec les généraux Simon Gatwech Dual et Johnson Olony Thabo, respectivement président et vice-président de la faction Kitgwang du SPLM-IO/SPLA-IO (Sudan People's Liberation Movement-in-Opposition / Sudan People's Liberation Army-in-Opposition). L'accord signé avec le général Gatwech prévoit de maintenir le cessez-le-feu, d'accorder une amnistie aux forces et à la direction du SPLM/A-IO Kitgwang comme ce fut déjà le cas le 8 août 2018 et de créer des bureaux de coordination dans les capitales des États de Jonglei et du Nil supérieur, afin de faciliter la réintégration des forces dans l'armée. L'accord signé avec le général Olony vise notamment à maintenir les frontières de la terre des Shilluk telles qu'elles étaient en janvier 1956. Concernant l'intégration des forces dans l'armée, elle se ferait quand les préparatifs et les dispositions permettant cette réintégration seront achevés.
- **Madagascar – La loi de finances initiale pour 2022 promulguée.** La loi de finances initiale pour 2022 a été promulguée le 29 décembre 2021. Elle table sur une accélération de la croissance du PIB à 5,4 % en 2022 (contre 3,5 % en 2021). Elle affiche un déficit budgétaire de 6,1 % du PIB (contre 6,6 % en 2021), qui sera financé à hauteur de 52,3 % par financement externe. Les recettes globales sont révisées à la hausse de 12,0 % par rapport à 2021, avec un taux de pression fiscale à 11,7 % du PIB contre 10,6 % l'année précédente. L'Etat a également mis en place des mesures administratives et fiscales pouvant mener à une augmentation des recettes fiscales de 187 MEUR. Les dépenses publiques augmentent quant à elles de 31,0 % par rapport à 2021, en raison principalement de la hausse des dépenses de fonctionnement (+ 42,0 %).

- **Maurice – Sortie de la liste noire de l'Union européenne contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.** La République de Maurice est officiellement sortie de la liste noire de l'Union européenne (UE) contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme le 7 janvier 2022, en compagnie de quatre autres pays : les Bahamas, le Botswana, le Ghana et l'Irak. Cette décision souligne les efforts déployés par le pays en matière de renforcement de son système de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Maurice est par ailleurs sorti de la liste grise des « juridictions sous surveillance accrue » du Groupe d'Action Financière (GAFI) le 21 octobre dernier.
- **Seychelles – Une accélération de la croissance du PIB attendue à 7,2 % en 2022, portée par le secteur touristique.** Dans son rapport publié le 13 janvier 2022 portant sur la première revue de la facilité de financement élargi (FFE) ayant permis le décaissement de 34 MUSD en faveur des Seychelles, le FMI constate une forte reprise des activités économiques dans l'archipel. La croissance du PIB a atteint +6,1 % en 2021, après une récession de -9,9 % l'année précédente. En 2022, la croissance s'accélérerait à +7,2 % sous l'effet de la hausse des arrivées touristiques en provenance de l'UE. Le secteur touristique connaîtrait ainsi une progression de 42 % de sa valeur ajoutée durant l'année (contre + 24 % en 2021).

## Actualités agricoles

---

- **Kenya – Innovation dans les modalités de stockage des produits agricoles.** Au Kenya, les agriculteurs peuvent désormais déposer leur récolte de maïs dans des entrepôts certifiés, moyennant une redevance, et obtenir des reçus d'entreposage pour la vendre ultérieurement. Ce nouveau dispositif constitue une véritable rupture par rapport à une longue tradition d'achat de la production par l'État. Le Ministre de l'Agriculture, Peter Munya, a inauguré le 13 janvier à Kitale l'un des entrepôts, agréés du National Cereals and Produce Board (NCPB), mis en place dans le cadre du programme *Warehouse Receipting System (WRS)*. A cette occasion, il a souligné l'importance de ce nouveau dispositif pour permettre aux agriculteurs de stocker leurs produits dans de meilleures conditions, de les vendre de manière différée et à meilleurs prix, et d'accéder plus facilement à des crédits en gageant ces productions stockées. Ce dispositif doit également contribuer à renforcer la qualité des produits agricoles stockés, avec un contrôle systématique des teneurs en aflatoxines. A ce jour, 5 entrepôts de stockage de maïs du NCPB ont été certifiés (Kitale, Eldoret Meru, Nakuru et Nairobi). D'autres entrepôts, publics et privés, réfrigérés ou non, devraient être certifiés dans les prochains mois : le riz et la pomme de terre feront notamment partie des futurs produits qui pourront bénéficier de ces nouvelles dispositions.
- **Ouganda – Les terres d'Ouganda pourraient nourrir 200 millions de personnes.** D'après un récent rapport de l'*International Trade Administration*, 80 % des terres ougandaises seraient arables mais seulement 35 % seraient cultivées. Selon le rapport, la croissance du secteur est aujourd'hui entravée par l'utilisation limitée d'engrais et de semences de qualité, ainsi que par le manque d'infrastructures d'irrigation. L'insuffisance des installations de stockage, les mauvaises pratiques de manutention post-récolte, le manque de financements, les coûts de transport élevés, le manque de routes praticables dans les zones rurales, un système foncier compliqué et une connaissance limitée des pratiques de production modernes renforceraient un peu plus ce problème. La difficulté à respecter les normes sanitaires et phytosanitaires requises pour exporter des marchandises vers l'Europe et les États-Unis, constitueraient également un frein. Le secteur agricole présente cependant un grand potentiel du fait du climat ougandais permettant une grande variété de productions. En 2020/21 le secteur agricole représentait 23,7 % du PIB ougandais, 31,0 % des exports et employait 70 % de la population.

## Commerce (échanges commerciaux, entraves, opportunités)

- **Kenya – Mise en service de la nouvelle usine sucrière du groupe Rai en mars prochain.** Le groupe industriel Rai a annoncé le lancement de sa nouvelle unité de production de sucre, *Naitiri Sugar Company*, d'ici la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2022. Représentant un investissement de 44 MUSD, l'usine est située à Bungoma au Nord-Ouest de Nairobi. D'après N.V. Venkatappa, son directeur général, l'usine devrait démarrer ses opérations avec une capacité initiale de traitement de 3 000 T de canne à sucre qui sera ensuite élevée à 6 000 T. Avec cette opération, le groupe devrait encore étendre sa présence sur le marché kenyan où il représenterait déjà 45 % des ventes totales de sucre grâce à trois entreprises (*West Kenya Sugar*, *Sukari* et *Olepito*). Celles-ci possèdent un potentiel total de traitement de 8 250 T/j de canne à sucre. En décembre dernier, le groupe avait également obtenu, via sa filiale ougandaise *Sarraï Group*, le contrat de bail sur 20 ans de la *Mumias Sugar*. Pour rappel, le Kenya a produit 604 000 T de sucre en 2020, soit 37 % de plus qu'en 2019. Le pays consomme néanmoins près de 1 million de tonnes de sucre par an.
- **Kenya – L'industrie floricole sollicite une augmentation des capacités de fret avant la Saint Valentin.** A quelques semaines de la Saint-Valentin, l'industrie floricole kenyane tire une nouvelle fois la sonnette d'alarme face au manque de capacité de fret et aux frais de transport de plus en plus élevés. Selon Clément Tulezi, directeur du Kenya Flower Council (KFC), les besoins de fret durant cette période s'établissent à 5000 tonnes hebdomadaires. Alors que les capacités de fret ont fortement diminuées depuis le début de la pandémie, et que la demande est croissante en Europe, les frais de transports aériens ont triplé en 2 ans pour atteindre 600 KES par kg de fleurs coupées (soit environ 4,8 €/kg), un tarif de plus en plus inabordable. En l'absence de capacités de fret supplémentaires, 30 % des fleurs récoltées pourraient être détruites.
- **Kenya – Cession de l'entreprise Britania Foods.** L'entreprise *Britania Foods*, basée à Nairobi depuis 1987, et spécialisée dans la production de biscuits et confiseries serait désormais prête à être cédée. La compagnie avait été placée en liquidation judiciaire l'année dernière après avoir enregistré un défaut de remboursement sur des prêts de 11,4 MUSD. D'après Peter Kahi, son administrateur, les offres proposées par les potentiels repreneurs devront concerner tous les actifs de l'entreprise, et être soumises jusqu'au 28 janvier 2022.
- **Ethiopie – L'Ethiopie lance un appel d'offres pour importer 200 000 tonnes de sucre blanc.** L'Ethiopian Sugar Corporation (ESC) a lancé le 4 janvier dernier, un appel d'offres international pour l'achat de 200 000 tonnes de sucre de canne blanc. Cet appel d'offre, signalé par l'*United States Department of Agriculture* (USDA), précise qu'une garantie de soumission à hauteur de 35 000 USD est sollicitée et que les offres devront rester valides pendant une durée de 60 jours après la date limite de soumission fixée au 10 février prochain. Il s'agit de la dernière tentative en date des autorités pour combler le déficit en sucre sur le marché local estimé annuellement à 300 000 tonnes. Pour mémoire, l'Ethiopie s'approvisionne en sucre principalement auprès de l'Inde et du Brésil, ces importations ayant représenté un total de 215 MUSD en 2020 selon les données CNUCED.
- **Tanzanie - Triplement des recettes issues des clous de girofle.** D'après la *Bank of Tanzania* (BoT), les recettes de Zanzibar provenant des exportations de clous de girofle ont presque triplé, pour atteindre 50,7 MUSD en 2021 contre 18,2 MUSD en 2020. Cela s'explique à la fois par l'augmentation des prix de vente (+53,4 % par rapport à 2020 soit 7413 USD/T) et par l'augmentation des volumes exportés sur le marché mondial (+81,5 % par rapport à 2020). Ces très bons résultats interviennent après une longue période de déclin dans la production de clous de girofle à Zanzibar, au profit d'autres cultures de rente, du fait notamment du manque de main d'œuvre et du vieillissement des arbres. Les actions du gouvernement en faveur de la recherche agronomique, de la communication et du maintien de prix de vente attractifs auraient permis d'enrayer cette tendance qui durait depuis une dizaine d'année.

- **Tanzanie – Basra Textiles lance une usine de 50 MUSD à Zanzibar.** La compagnie kenyane *Basra Textiles* vient de lancer une usine d'un coût de 50 MUSD à Zanzibar. Installée dans la région de Chunguni, elle sera dotée à terme d'une capacité de production de 7 millions de mètres de tissus par mois. D'après Ahmed Othman, CEO de Basra Textiles, l'usine devrait exporter ses produits vers plusieurs marchés, en Afrique centrale, dans la CAE, en Europe et aux USA. D'ici à 2024, cette usine devrait permettre de créer 1 600 emplois et de valoriser la production locale de coton, la Tanzanie étant le premier producteur de coton d'Afrique de l'Est, et, selon certaines sources, le principal producteur de coton biologique en Afrique. En Tanzanie, la culture du coton s'effectue sur 400 000 ha, ce qui permettrait de produire annuellement 300 000 tonnes de coton.
- **Madagascar – Transfert de technologie sur le riz hybride de la Chine à Madagascar.** Madagascar fait partie des cinq pays africains francophones ayant participé à une formation complète sur le riz hybride, organisée par la société *Yuan Longping Haute Technologie d'Agriculture*, avec l'appui du ministère chinois du Commerce. La diffusion de ce riz hybride devrait contribuer à l'augmentation des revenus des paysans ainsi qu'à l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire à Madagascar, a expliqué Tahiana Razanamahefa, du groupe STOI. Madagascar cherche à mettre en place un partenariat gagnant-gagnant et a insisté sur le besoin de promouvoir la production locale de semences de riz hybride, de faciliter l'accès aux machines industrielles, de vulgariser les technologies modernes de culture rizicole. A l'issue de cette formation, 20 techniciens malgaches ont été certifiés et iront en Chine. Le groupe STOI prévoit d'importer 155 tonnes de semences de riz hybride pour la campagne culturale 2021-2022. Ces semences permettront d'obtenir une production de riz blanc de l'ordre de 36 000 tonnes. Un partenariat public-privé a été établi entre le groupe STOI, le ministère malgache de l'Agriculture et de l'Elevage et les différentes régions, pour une vulgarisation à grande échelle de ce riz hybride.

\*\*\*\*\*

**Zone de compétence du Conseiller aux Affaires Agricoles pour l'Afrique de l'Est et l'Océan Indien :**  
Kenya, Ethiopie, Tanzanie, Ouganda, Rwanda, Burundi, Soudan, Madagascar, Maurice



Retrouvez les précédents numéros et les autres publications du Service Economique Régional de Nairobi à l'adresse : [www.tresor.economie.gouv.fr/pays/Kenya](http://www.tresor.economie.gouv.fr/pays/Kenya)



**Auteur :** Vincent ABT, Conseiller aux Affaires Agricoles pour l'Afrique de l'Est et l'Océan Indien, avec les contributions des Ambassades d'Afrique de l'Est et de l'Océan Indien (Services économiques et Services de Coopération et d'Action culturelle)

**Copyright :** Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional du Nairobi (adresser les demandes à [vincent.abt@dgtresor.gouv.fr](mailto:vincent.abt@dgtresor.gouv.fr))

**Clause de non-responsabilité :** Le Service Économique Régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication

**Abonnement par email :** [vincent.abt@dgtresor.gouv.fr](mailto:vincent.abt@dgtresor.gouv.fr)

Merci d'indiquer votre nom, prénom, activité/entreprise, fonction, coordonnées téléphoniques et mail.

  
**MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE LA RELANCE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

  
**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*